

Beaulieu-sur-Oudon, le jeudi 29 août 2024

CONVOCATION

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu à la salle de Conseil Municipal (salle annexe de la mairie) en séance publique, le

Mardi 3 septembre 2024 à 20H30

L'ordre du jour est le suivant :

- Délibération 2024-039 : DM 2024-002 Budget principal
- Délibération 2024-040 : Admission en non-valeur
- Délibération 2024-041 : Subvention exceptionnelle CEDARD
- Délibération 2024-042 : Convention Agence Postale
- Délibération 2024-043 : Prix du loyer 11 rue de La Moisson
- Délibération 2024-044 : Modification du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs
- Questions diverses

Le Maire,

Anthony ROULLIER



L'article L.2121-10 du CGCT précise désormais que : Toute convocation est faite par le maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. **Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.**